



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

51^e séance plénière

Vendredi 3 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri. (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 179 de l'ordre du jour (suite)

**Examen du problème du virus
de l'immunodéficience humaine et du syndrome
d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects**

Rapport de la Cinquième Commission
(A/55/529)

Projet de résolution (A/55/L.13)

M. Lelong (Haïti) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du CARICOM dont Haïti est membre, et par le Nigeria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les intervenants qui m'ont devancé à cette tribune hier ont largement débattu maints aspects cruciaux du fléau du sida, auquel les autorités en la matière s'accordent à reconnaître une portée des plus alarmantes et un caractère pandémique. C'est avec une angoisse égale à la leur que nous constatons que nos ressources humaines, économiques, sont en train d'être décimées et notre avenir est hypothéqué par la propagation déchaînée de cette pandémie. M. Nelson Mandela voyait juste, quand en 1997 au Sommet économique de Davos, il avait lancé cette mise en garde :

« Le sida tue ceux sur lesquels compte la société pour faire pousser les récoltes, travailler

dans les mines et les usines, diriger les écoles et gouverner les nations ».

Le virus a été identifié, il y a déjà une vingtaine d'années, et à l'époque personne ne pensait que le sida deviendrait un problème mondial d'une gravité sans précédent. En effet, selon les estimations de l'UNICEF et de l'ONUSIDA, 34 millions de personnes sont aujourd'hui affectées par le VIH/sida et environ 30 % d'entre elles, soit près de 10 millions, se trouvent dans la tranche d'âge 15-24 ans.

Le VIH est en train de détruire nos populations et mon pays est frappé de plein fouet. D'après des informations collectées par le Centre GHEISKO (Groupe haïtien d'étude et d'information du sarcome de Karpov et des infections opportunistes), ainsi que le Ministère de la santé publique et de la population, on estime à environ 5 % le taux des adultes séropositifs, avec un taux de prévalence de 10 % dans la population adulte urbaine et de 4 % dans les milieux ruraux. Dans plusieurs régions du pays des tests effectués sur des jeunes adultes, âgés entre 15 et 49 ans, révèlent que 1 sur 12 vivent avec le virus. Le ratio homme-femme de personnes vivant avec le sida est proche de 1:1 et 80 % des jeunes adultes séropositifs ont été contaminés pendant leur adolescence.

Les rapports sexuels non protégés entre hommes et femmes constituent le moteur de la transmission de la maladie. En effet, d'un côté, les jeunes femmes qui ne savent généralement pas comment se protéger, ont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tendance à croire qu'elles ne sont pas en danger, alors que les hommes âgés considèrent que les relations avec des jeunes femmes les libèrent de tout risque d'infection. À ce propos, il convient de rappeler un des principes directeurs du programme VIH et de développement du PNUD qui stipule que « pour que les femmes soient en mesure de se protéger contre l'infection par le VIH et ses conséquences, il faut remédier au déséquilibre du rapport des forces dans les relations personnelles et au sein de la société, qui se traduit par la subordination de la femme ».

À notre grand désespoir les jeunes adultes affectés par le virus ont généralement des enfants en bas âge ou des parents âgés à supporter. En Haïti le VIH/sida n'est pas un simple problème de santé, c'est un obstacle social, économique, éducationnel, moral et culturel, dans le sens qu'il se propage dans un contexte socio-économique et politique extrêmement délicat. En effet, l'épidémie ne fait qu'exacerber les inégalités et la pauvreté dont est victime la grande majorité de la population. Comme l'a souligné l'ONUSIDA les relations entre les politiques de développement économique et le VIH sont complexes : à travers le pays les données ont indiqué que l'épidémie du sida affecte et est affecté par le développement économique.

Le tableau est sombre et les chiffres nous font frémir, l'épidémie du sida est en train de nous voler notre futur alors que l'on dispose de moyens susceptibles de freiner sa course folle. Le sida n'est pas un ennemi au sens conventionnel du terme mais fait plus de victimes que n'importe quelle guerre. Mon pays doit supporter chaque heure qu'environ six personnes soient infectées, 110 autres meurent du sida alors que 110 nouveaux cas se développent chez des personnes déjà séropositives. On estime à plus de 150 000 le nombre d'enfants haïtiens qui seront orphelins d'ici la fin de l'année 2000 et ce chiffre risque de doubler d'ici 2010.

Conscient de la gravité et de l'urgence de la situation, le Gouvernement a adopté toute une série d'initiatives englobant les questions liées à l'éducation des femmes, à la gestion de la reproduction familiale, aux viols, aux abus dont sont victimes les femmes, à la prostitution des enfants de rues, et à la drogue. De même, le Gouvernement, de concert avec certains acteurs de la société civile, a mis un accent particulier sur le rôle que doit jouer les médias dans la prévention du sida et dans l'éducation des masses populaires. C'est ainsi que des programmes d'éducation ont été lancés visant à faire connaître la maladie, ses moyens de pro-

pagation et les méthodes de prévention. Des programmes de développement communautaire réalisés avec l'aide de certaines organisations non gouvernementales ont créé des centres d'éducation où l'on dispense des cours d'alphabétisation, de promotion sanitaire, de planification familiale, et de sensibilisation des jeunes sur le sida et sur les maladies sexuellement transmissibles. Ces centres servent aussi de lieux de distribution de préservatifs.

Mise à part ce type d'initiatives, la tendance actuelle est d'utiliser les lieux publics traditionnels (les églises, les écoles, les rallyes, etc) comme lieux de propagande. Le Centre GHEISKO, cité plus haut, a été la première institution des pays en développement et la deuxième dans le monde à s'être dévouée au traitement des personnes affectées par le sida. Et actuellement, de concert avec des centres de recherche situés au Brésil et à Trinité-et-Tobago réalise des recherches pour trouver un vaccin contre le sida. Ce centre a déjà développé un traitement pour atténuer la prévalence de la tuberculose chez les patients infectés du sida. Ce traitement est aujourd'hui recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Le médicament est connu sous le nom de « l'AZT des pauvres ». Le travail inlassable du docteur Jean William Pape a été récemment reconnu lors de la cérémonie de remise des prix organisée par le PNUD le 23 octobre dernier.

Haïti, comme beaucoup d'autres pays ravagés par le fléau du sida et par la pauvreté, a besoin de l'aide de la communauté internationale pour appuyer ses initiatives internes. C'est dans cette optique qu'elle lance un appel pour le renouvellement du partenariat et de la solidarité internationale pour faire face à cette tragédie humaine dont nous sommes malheureusement les acteurs et spectateurs. À cet égard, ma délégation appuie la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur le VIH/sida pour définir des stratégies et mesures requises pour lutter contre ce fléau. Parce que seul un effort mondial nous permettra de le vaincre.

Pour toutes ces raisons et consciente de la nécessité de rompre la conspiration du silence qui entoure encore le sida, Haïti est heureuse de s'associer à la délégation de l'Ukraine pour coparrainer le projet de résolution sur la recherche, la prévention et la mobilisation des moyens de lutte contre ce fléau abominable.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : La propagation du VIH/sida est devenue un problème sanitaire grave qui menace d'annuler une génération en-

tière de progrès réalisés en matière de développement humain, et qui se transforme actuellement en une crise sociale à l'échelle mondiale. La pandémie menace l'équilibre entre emploi productif et subsistance sur tous les continents, ce qui en fait un problème mondial d'une ampleur sans précédent en ce qui concerne ses conséquences pour la croissance économique, le progrès social, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

Depuis son apparition, le VIH/sida s'est propagé de façon spectaculaire, surtout en Afrique. Des 34,5 millions de personnes qui, selon les évaluations, sont séropositives dans le monde, environ 24,5 millions vivent sur le continent africain. Cela signifie que les conséquences démographiques, économiques et sociales, ainsi que l'incidence du sida sur la sécurité de nos pays, sont considérables. L'épidémie consume notre potentiel et exige que nous consacrons nos maigres ressources à des activités liées au sida plutôt qu'à nos efforts de développement.

Le sida frappe tous les groupes sociaux de nos pays. Il fauche la vie de nos citoyens. Le sida ne fait pas de discrimination, mais les jeunes sont plus souvent victimes de cette maladie. Étant donné que ce secteur de la population constitue la main d'œuvre la plus qualifiée dans toute nation, on ne saurait trop insister sur les conséquences de la perte des jeunes sur le développement économique et social. Le nombre d'enfants atteints du sida ou orphelins du sida ne cesse d'augmenter. En fait, le sida représente une menace grave pour les générations actuelles et futures, et donc pour la survie même de l'humanité.

La recherche de solutions exige une approche d'ensemble à tous les niveaux. Avant tout, pour lutter efficacement contre le sida, un partenariat est essentiel entre les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur des entreprises, les particuliers, les séropositifs et les groupes militants dans le domaine du sida. Les communautés et les gouvernements doivent travailler de concert pour trouver une solution. Compte tenu de cette réalité, le Gouvernement actuel de mon pays a élaboré une nouvelle politique globale sur le VIH/sida qui vise à créer un climat favorable au renforcement du partenariat entre le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale en vue de lutter contre la maladie. Pour mobiliser tous les secteurs de la société, le Gouvernement fédéral de l'Éthiopie a établi un Conseil national sous la direction du Président, pour assurer le suivi de

la mise en oeuvre du programme. Cependant, pour que nos efforts soient couronnés de succès, l'aide et le soutien de la communauté internationale sont indispensables, et ceci est également vrai pour tous les autres pays africains.

En Afrique, l'épidémie du sida est actuellement la principale cause de décès. L'impact socioéconomique de cette situation est étendu et dévastateur; il va au-delà des préoccupations d'ordre sanitaire et de leurs prolongements immédiats. Des études récentes menées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes des Nations Unies font ressortir les conséquences les plus larges du VIH/sida sur le développement et comment il fait reperdre les gains économiques et sociaux durement acquis. On prévoit que l'espérance de vie, qui a dépassé 60 ans dans certaines parties de l'Afrique, tombera au-dessous de 40 ans d'ici 2010.

Comme l'indique la résolution 1308 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité en juillet dernier, la crise socioéconomique provoquée par le sida en Afrique menace la stabilité politique, ce qui réduit les perspectives de paix et de sécurité sur le continent.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons du projet de résolution intitulé « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects », par lequel l'Assemblée générale décidera de convoquer une session extraordinaire sur le VIH/sida en juin 2001, et dont nous nous portons coauteurs. Nous remercions la délégation de l'Ukraine d'avoir présenté ce projet. Nous sommes convaincus qu'une telle session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida permettra de mobiliser un appui politique visible et soutenu au plus haut niveau, ce qui favorisera un renforcement de la coopération et de la coordination internationales dans la lutte contre le fléau du VIH/sida. De plus, compte tenu du défi redoutable que représente cette épidémie, la session extraordinaire jouera un rôle central dans le renforcement des mécanismes de suivi sur les plans national, régional et mondial. À cette fin, il est également essentiel que la session extraordinaire soit perçue comme un processus qui prend appui sur les conférences et initiatives internationales récentes.

Enfin, nous espérons que la session extraordinaire aboutira à l'adoption d'une déclaration et d'un plan

d'action clairs, qui soient à la mesure des actions internationales requises pour relever le défi que pose l'épidémie du sida. Cette déclaration et ce plan d'action devront notamment faire état d'un objectif explicite quant à la réduction des taux d'infection par le VIH et de cibles en matière de prévention; et décrire le partenariat requis entre les secteurs public et privé, ainsi que les mesures pratiques qui devront être prises par les pays développés afin de mettre au point en collaboration avec leur industrie pharmaceutique et d'autres partenaires, un traitement et un vaccin contre le VIH qui soient efficaces et abordables.

Nous estimons que la session extraordinaire offrira à la communauté internationale une occasion de déployer les efforts nécessaires pour relever le défi que pose l'épidémie du sida dans le monde en général et en Afrique en particulier. Des efforts plus amples doivent être entrepris pour que la riposte soit efficace. Pour beaucoup, la réponse réside dans le partenariat international dont on fera vigoureusement la promotion lors de cette session extraordinaire.

Lors du Sommet du millénaire, des dirigeants de pays industrialisés clefs ont fermement déclaré qu'ils s'engageaient à contribuer à éradiquer l'épidémie de sida. Par exemple, hier après-midi, la France a réitéré son engagement. Par le passé, de tels engagements ont permis de reconstruire certains pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Asie de l'Est, littéralement après une destruction totale. Si des engagements similaires se manifestent aujourd'hui à l'échelle mondiale, il n'y a pas de doute que la menace du sida pourra être éliminée de la planète.

M. Akasaka (Japon) (*parle en anglais*) : La propagation du VIH/sida a déjoué toutes les prévisions, et maintenant qu'il y a eu plus de 16 millions de morts et que 34 millions de personnes vivent avec le VIH/sida, l'épidémie menace la sécurité collective dans de nombreuses régions du monde. Elle a atteint des proportions particulièrement dévastatrices en Afrique subsaharienne où, dans 16 pays, plus d'un dixième de la population adulte est infectée, et dans sept pays, un adulte sur cinq vit avec le VIH/sida.

Le sida coûte la vie à des personnes appartenant à tous les segments de la population – jeunes et personnes âgées, riches et pauvres, hommes, femmes et enfants. Les familles et plus de 11 millions d'orphelins du sida sont également victimes de l'épidémie. En outre, dans de nombreux pays en développement, le fléau du

sida annule les progrès réalisés au cours des dernières décennies grâce à leurs efforts acharnés en faveur du développement social et économique. Le VIH/sida fait en particulier de nombreuses victimes parmi les populations pauvres. La pauvreté et les disparités entre les sexes augmentent les risques d'infection, et la maladie, à son tour, aggrave la pauvreté. C'est là un cercle vicieux qu'il nous faut briser.

La situation actuelle exige que l'on reconnaisse plus explicitement la gravité du problème à tous les niveaux. Une volonté politique plus ferme de la part des autorités s'impose également pour lutter contre la maladie dans les pays les plus touchés. L'évolution récente de la situation en Afrique et en Asie montre que, lorsque les dirigeants font preuve de la volonté politique nécessaire, la situation peut se stabiliser voire s'améliorer. Mais, compte tenu de l'ampleur du problème, les efforts de ces pays doivent être complétés par une coopération, une aide et un appui accrus de la part de la communauté internationale, car aucun pays du monde n'est épargné par cette épidémie.

Lors du Sommet du G-8 qui s'est tenu à Okinawa, au Japon, en juillet dernier, le VIH/sida ainsi que d'autres maladies infectieuses et parasitaires ont reçu une attention prioritaire. Les participants à cette réunion se sont engagés à collaborer avec tous les partenaires concernés en vue d'atteindre les objectifs critiques fixés par l'ONU et notamment la réduction de 25 % du nombre des jeunes séropositifs ou sidéens d'ici 2010. C'est là l'objectif qui a été convenu lors de la réunion du Caire+5 tenue l'an dernier et réaffirmé dans la Déclaration adoptée lors du Sommet du millénaire.

Pour sa part, le Japon accorde un niveau de priorité élevé, dans le cadre de sa politique d'aide publique au développement (APD), à l'assistance dans le domaine du VIH/sida et aux autres vastes questions de population. L'été dernier, le Japon a annoncé le lancement de l'Initiative d'Okinawa sur les maladies infectieuses, qui doit poursuivre sur la lancée des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative portant sur des questions globales concernant la population et le sida lancée en 1994, qui s'achèvera à la fin de l'exercice budgétaire pour l'an 2000, c'est-à-dire en mars 2001. Au titre de la nouvelle Initiative d'Okinawa, le Japon envisage de réunir un montant total de 3 milliards de dollars, à débloquent sur les cinq prochaines années pour renforcer le soutien aux mesures de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses et parasitaires.

res, améliorer la santé publique, mettre en place des réseaux de recherche, soutenir l'enseignement primaire et secondaire et fournir un accès à l'eau potable.

M. Lelong (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

Dans le cadre du suivi de l'initiative lancée à Okinawa, le Japon prévoit actuellement d'accueillir, en décembre prochain, à Okinawa également, une conférence internationale sur les maladies infectieuses. Les participants discuteront notamment des moyens de concrétiser leurs engagements politiques en lançant des activités de coopération qui viseront à obtenir des résultats tangibles.

Les efforts menés par le Japon vont au-delà de ce que je viens de mentionner. Les membres se souviennent peut-être que la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II), tenue en octobre 1998, avait accordé une attention sérieuse au problème du VIH/sida. Peu après, le Japon a annoncé qu'il fournirait environ 90 milliards de yens, soit environ 900 millions de dollars, sous forme de dons pendant les cinq années suivantes, de 1999 à 2004, au bénéfice de certains domaines tels que l'éducation, les soins de santé et les services médicaux en Afrique. Trente-deux milliards de yens sous forme de dons ont déjà été débloqués jusqu'à présent, dont 9,7 milliards, soit environ 97 millions de dollars, ont été affectés à la santé et aux services médicaux. Nous envisageons d'affecter une part importante de ces fonds à la lutte contre le VIH/sida en Afrique.

Étant convaincu qu'il est utile pour les pays en développement de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres, le Japon encourage la coopération Sud-Sud en tant que moyen privilégié d'assurer le suivi de TICAD II. Parmi les principales activités qui sont menées à ce titre, je dois mentionner le séminaire sur la coopération Sud-Sud pour lutter contre le VIH/sida organisé par le Gouvernement japonais et le Programme commun des Nations Unies contre le VIH/sida (ONUSIDA), qui a eu lieu hier et avant-hier à Tokyo. Nous espérons que les pays africains qui participent à cette rencontre auront tiré parti des expériences des autres, y compris des pays de l'Asie et de l'Amérique latine, et qu'ils auront appris comment ils peuvent eux-mêmes promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine du VIH/sida.

Compte tenu du caractère urgent de cette question, le Japon appuie l'idée d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida en juin de l'an prochain. Nous espérons vivement que la phase préparatoire et la session extraordinaire seront ouvertes à tous ceux qui peuvent contribuer à l'effort que nous menons en vue d'enrayer la propagation de la maladie, de garantir des soins adéquats et de trouver un traitement pour les séropositifs et les sidéens. Nous espérons en outre que la session extraordinaire ne sera pas l'otage de négociations interminables sur le texte final, mais qu'elle donnera plutôt l'occasion de mobiliser les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organisations de l'ONU et les victimes du sida afin qu'ils s'acquittent de leurs engagements et qu'ils prennent des mesures concertées. Le Japon entend prendre une part active à la session extraordinaire, ainsi qu'au processus préparatoire qui nous y mènera.

M. Boisson (Monaco): Le représentant de l'Ukraine a présenté le projet de résolution A/55/L.13, dont la Principauté de Monaco est l'un des coparrains. Nous félicitons M. Oleh Herasymenko pour le professionnalisme avec lequel il a conduit les consultations qui nous permettent aujourd'hui d'être rassemblés en vue de convoquer du 25 au 27 juin 2001 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'immunodéficience acquise sous tous ses aspects. Ma délégation se félicite que les États Membres aient pu décider de tenir cette session dès l'an prochain car le temps presse.

En effet, plus qu'une simple pandémie, le sida constitue une véritable catastrophe humanitaire. Il n'est nul besoin ici d'énumérer les statistiques alarmantes qui témoignent de l'ampleur de sa propagation. Nous les connaissons tous. En revanche, il paraît crucial de rappeler que la lutte contre cette grave pandémie constitue l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour parvenir à éliminer cette menace qui pèse sur son avenir et sur l'humanité dans son ensemble. Nous en sommes parfaitement conscients.

La communauté internationale a pris conscience de cette situation relevant de l'extrême urgence. La Déclaration du millénaire, en particulier ses paragraphes 19, 20 et 28, la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et la résolution 54/283 de l'Assemblée générale, coparrainée par la Principauté de Monaco, en sont à la fois la preuve et une source très précieuse d'encouragements.

Je voudrais tout d'abord insister sur la situation très grave dans laquelle se trouve le continent africain dont la population est implacablement décimée. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses nations africaines ont accédé à la démocratie, entrepris des réformes économiques, développé leurs marchés, privatisé des entreprises, stabilisé leur monnaie. Ces acquis sont aujourd'hui sérieusement compromis par la propagation de cette pandémie. Le sida frappe ouvriers, enseignants, juges, avocats, fonctionnaires, militaires et toutes les forces vives de la nation. Il entraîne des milliers d'orphelins dans les rues ou, dans le meilleur des cas, les laisse à la charge de grands-parents ou de services sociaux trop souvent débordés. Il menace la stabilité récente et encore fragile de certaines régions. Il risque même d'amplifier les conséquences déjà dramatiques de conflits en cours. Lutter contre le sida en Afrique, c'est aussi oeuvrer pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais ensuite attirer l'attention sur la situation également alarmante en Europe de l'Est, région dans laquelle on constate hélas, une forte croissance du nombre d'infections, notamment chez les consommateurs de drogues injectables.

D'une manière générale, il semble fondamental de ne pas isoler la lutte contre le sida du contexte plus large du développement et de l'amélioration des systèmes de santé. Il faut apporter des soins et un traitement suivi aux malades, ce qui implique la formation de médecins, d'infirmières, de travailleurs sociaux plus nombreux, ainsi que la multiplication de cliniques et d'organismes communautaires. Il est urgent également de réduire l'incidence des cas de transmission de la maladie de la mère à l'enfant par, notamment, la prise préventive de médicaments antirétroviraux, la pratique, quand nécessaire, de césariennes et le non-allaitement au sein du nourrisson. Des progrès doivent aussi être réalisés pour améliorer la qualité des diagnostics.

Il en est de même pour l'éducation, et surtout l'éducation des fillettes et des femmes. Il paraît essentiel que celles-ci soient en mesure de prendre conscience des dangers qu'impliquent certains comportements sexuels à risque et qu'elles puissent avoir connaissance des moyens de protection existants.

La communauté internationale devrait rapidement faire en sorte que l'accès à ces moyens de prévention soit universel en les rendant abordables, et ce par le soutien à des mesures concrètes, telles que l'envoi en

masse, dans les régions les plus touchées et isolées, de seringues, de préservatifs, notamment de préservatifs féminins.

Je voudrais maintenant appeler l'attention sur la question de l'accès aux médicaments. Je tiens à saluer à ce propos l'initiative de la France – encore réaffirmée au cours de ce débat – qui a organisé, le 24 avril dernier, une réunion d'information très utile en vue d'encourager toutes les dispositions favorables à l'accès aux traitements des personnes infectées dans les pays en développement. La convocation d'une prochaine conférence sur l'accès aux médicaments permettra de compléter et renforcer la démarche engagée par l'Assemblée générale afin de traiter la tragédie dans sa globalité et permettre un accès plus large au traitement.

La Principauté de Monaco considère qu'il est urgent d'agir en ce sens, car rien ne pourra efficacement se réaliser sans la participation effective des firmes de produits pharmaceutiques, qui devraient, dès à présent, permettre un accès plus aisé aux médicaments, de même que faciliter la production de médicaments génériques. Avec l'appui de la communauté internationale, des gouvernements et de la société civile, il conviendra aussi d'assurer sur le terrain un suivi des patients pour que les contraintes importantes liées à la prise de médicaments soient dûment et réellement prises en compte. Pour y parvenir, un assouplissement des législations nationales et internationales en matière de brevets et de propriété intellectuelle pourrait être envisagé, tout en respectant, bien évidemment, les légitimes intérêts des entreprises de produits pharmaceutiques pour lesquelles la recherche et le développement de nouveaux médicaments représentent toujours un coût et un investissement importants.

Comme l'évoque très judicieusement le projet de résolution, il semble essentiel d'associer ces entreprises au processus préparatoire de la Conférence dans le but, entre autres, d'établir des délais réalistes pour la fabrication et la distribution des médicaments concernés. La bataille qui est sur le point d'être gagnée concernant la lutte contre la poliomyélite, grâce à l'engagement d'Aventis et de l'Institut Pasteur, nous montre certainement, à cet égard, la voie à suivre en matière de lutte contre le sida.

Conformément au projet de résolution que nous allons adopter sous peu, la délégation monégasque souhaite que le Président de l'Assemblée générale

puisse, pendant le processus préparatoire, assumer un rôle de premier plan et que le projet de plan d'action qui sera soumis à l'examen de la session extraordinaire soit réaliste et potentiellement efficace.

De même, la délégation monégasque se félicite de la perspective de tenir des tables rondes au cours de cette session extraordinaire, ce qui permettra, elle en est persuadée, de traiter des différents aspects du problème en profondeur et d'enrichir substantiellement ses travaux, grâce à la participation non seulement des États mais encore d'acteurs de la société civile, en particulier d'associations de personnes vivant avec la maladie, d'organisations non gouvernementales intéressées et du secteur privé, au premier rang duquel, bien entendu, les entreprises de produits pharmaceutiques.

La délégation monégasque tient enfin à saluer les travaux déjà accomplis par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), lequel a pour mission de relever, pour les faire mieux connaître, les initiatives des organisations tant locales que nationales, régionales ou mondiales. Conscient de l'importance et de la difficulté de sa tâche, mon pays souhaite que ce Programme bénéficie d'appuis accrus et redouble d'efforts afin que la coordination entre les différentes institutions dédiées à la lutte contre cette pandémie soient de plus en plus efficace.

La gravité de la situation est telle que seuls une véritable coordination et un engagement total de la part de toutes les parties concernées pourront constituer des armes efficaces contre la propagation de cette pandémie. Il nous faut dresser un plan stratégique complet, incluant tous les acteurs, au premier rang desquels la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales. Il nous faudra aussi parallèlement, établir un programme concret en matière de financement, en faveur duquel la communauté internationale devra fournir, sans aucun doute, un effort sans précédent.

Alarmé et inquiet, le monde attend de l'Organisation des Nations Unies une action majeure. Ne le décevons surtout pas. Nous avons quelques mois pour préparer, à cette fin, la session extraordinaire de l'Assemblée générale et lui assurer le succès indispensable, qui plus que jamais s'impose afin que chaque société, au nord comme au sud, soit en mesure de s'inventer un avenir.

M. Yusof Ahmad (Malaisie) (*parle en anglais*) :
Ma délégation se félicite de l'inscription de cette ques-

tion du VIH/sida à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, parce que nous croyons qu'il est urgent pour l'Organisation des Nations Unies de délibérer sur un programme d'action global sur cette pandémie.

Le VIH/sida est maintenant devenu un problème mondial, plus seulement une crise de santé, mais aussi une crise de développement. La Malaisie reconnaît que le VIH/sida a des effets dévastateurs sur les vies individuelles, sur celles des familles, des communautés et sur les économies des pays touchés. La maladie devient également rapidement un risque de sécurité qui menace l'entière structure économique et sociale d'un pays. Elle assombrit les perspectives des générations et des nations, menaçant d'annihiler les gains en matière de développement de presque un demi-siècle. Il est donc approprié et correct que la lutte contre le VIH/sida soit menée à une échelle mondiale, puisque c'est la seule façon de contenir ce fléau et, au bout du compte, de l'éliminer.

L'ONU s'est engagée dans la bonne voie quand elle a adopté l'approche novatrice de regrouper les différentes agences nécessaires pour traiter les nombreux facteurs de la pandémie VIH/sida, en créant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA). Cet effort coordonné est en effet essentiel pour maximiser les efforts des Nations Unies pour aider les pays à faire face à l'impact du VIH/sida sur les ménages, les communautés et les économies locales. Ma délégation soutient fermement la convocation, l'an prochain, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects. Pour s'assurer que la question soit discutée aussi complètement que possible, ma délégation se félicite de la participation de toutes les parties intéressées et affectées tant durant les phases préparatoires qu'à la session de l'Assemblée générale.

Depuis que l'épidémie du VIH/sida est apparue pour la première fois, il y a 20 ans, l'impact mondial de cette maladie s'est aggravé. Les statistiques disponibles sont sérieuses et deviennent plus sinistres quand, en y regardant de plus près, on découvre que ceux qui sont touchés le plus durement par l'épidémie ont entre 15 et 49 ans, groupe d'âge qui recouvre les années les plus productives de la vie. Le 1,1 million de personnes qui sont mortes du VIH/sida ont laissé presque 200 000 enfants orphelins. Le sida touche aussi de plus jeunes, car la moitié de ses victimes sont infectées avant l'âge de 25 ans. Si l'on ne réagit pas, la pandé-

mie ne laissera presque rien de la future génération pour faire tourner le monde.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en lumière le lien étroit entre la pauvreté et le VIH/sida, qui continue de se développer de façon alarmante dans les régions pauvres. C'est un fait que 95 % des malades du sida vivent dans les pays en développement. Le sida est une maladie qui appauvrit, car il frappe les personnes qui précisément pourraient développer un pays. Il modifie également le scénario économique mondial, car les pays qui en souffrent s'appauvrissent puisqu'ils n'ont pas la moindre capacité de fournir des traitements aux sujets infectés. Le résultat est que l'écart entre les riches et les pauvres, entre le nord et le sud, s'est encore agrandi. Il est donc nécessaire que les pays développés, plus riches, – dans leur propre intérêt éclairé, sinon par pur altruisme – rendent disponibles davantage de ressources pour pallier les effets de la maladie dans les pays en développement. Cela peut se faire grâce aux programmes d'aide économique, en dispensant les médicaments nécessaires pour le traitement des séropositifs. Les entreprises pharmaceutiques géantes peuvent et doivent aussi jouer un rôle en abaissant le prix ou en autorisant des accords de licence obligatoires visant ces médicaments sauveurs de vie.

Le VIH/sida est également un problème de sexe, car le nombre de femmes infectées par la maladie croît plus rapidement que celui des hommes. Nous devons mettre l'accent sur les besoins spéciaux des femmes dans la prévention du VIH/sida, les soins et le traitement. Il est nécessaire d'augmenter les possibilités d'éducation, de tests, de conseils, de soins et de traitement conçus pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles. Il doit exister une intervention médicale abordable, renforcée, dont le but serait de diminuer les facteurs de risque liés à la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, et qui réponde aux besoins des mères et de leurs nouveau-nés.

Le combat international mené dans les premiers temps contre le VIH/sida, qui mettait l'accent sur la santé et les soins médicaux, a connu un succès limité. L'usage de l'information, de l'éducation et de la communication comme instruments de prévention n'a pas non plus été suivi de changements de comportement. Le projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de mettre en oeuvre une approche culturelle du VIH/sida, de façon à assurer une plus grande efficacité et durabi-

lité dans le domaine de la prévention et des soins du VIH/sida, à travers une meilleure compréhension des motivations et des réserves individuelles, mérite par conséquent notre appui. Cette approche culturelle prendra en compte les références culturelles et les ressources des différentes populations touchées par le VIH/sida. Une meilleure compréhension de la relation entre la culture et la propagation de maladies hautement contagieuses, telles que le VIH/sida, peut contribuer à des stratégies plus efficaces pour éradiquer cette menace redoutable.

Ma délégation est convaincue que le slogan de la campagne mondiale contre le sida – « Les trois L : listen, learn, live » (écouter, apprendre et vivre) – est le plus approprié, car nous devons encourager les communautés partout dans le monde à s'engager dans la communication ouverte et à combattre les attitudes culturelles qui sont des obstacles dans la lutte contre le VIH/sida. Nous devons nous écarter de la culture du silence, de la gêne qui empêche une discussion franche des problèmes de sexe et de drogue, lorsqu'il est évident que l'ouverture et le partage peuvent aider. La diffusion d'informations peut également éliminer la discrimination contre les séropositifs, en raison de l'ignorance qui règne sur les modes de transmission. L'opprobre social attaché aux personnes vivant avec le VIH/sida, qui inclut non seulement les personnes infectées, mais aussi leurs familles et leurs communautés, est le plus grand obstacle pour empêcher la propagation de la maladie, car beaucoup répugnent à subir un test de dépistage ou à chercher un traitement sans délai. Pour cette raison, il est nécessaire de lancer une approche concertée et sur plusieurs fronts, en cherchant à sensibiliser tant les gouvernements que le public, et de promouvoir les soins et l'éducation à tous les niveaux de la société.

Comme de nombreux autres pays, la Malaisie n'a pas été épargnée par le problème du VIH/sida. Les évaluations officielles du nombre de personnes atteintes du VIH/sida en Malaisie sont de l'ordre de 34 000, 96,5 % étant des hommes. Parmi les sujets infectés, 76,4 % sont des toxicomanes qui usent d'injections intraveineuses. Alors qu'il existe déjà au plus haut niveau un mouvement pour affronter l'épidémie carrément, en pleine face, la menace du VIH/sida est toujours invisible pour le gros du public malaisien. Beaucoup sont encore incapables d'accepter que le VIH/sida est une maladie présente parmi eux et qui requiert une attention urgente. Les organisations non gouverne-

mentales, en Malaisie, sont les plus soucieuses de faire apparaître en plein jour, la problématique du VIH/sida, qui est demeurée cachée en raison de l'opprobre. Elles s'efforcent aussi de lutter contre l'ignorance et de réduire l'opprobre et la discrimination qui y sont liées. Le Gouvernement malaisien continuera à jouer son rôle en offrant un environnement politique adéquat aux initiatives des ONG, et en leur fournissant un soutien aussi large que possible. La Malaisie reconnaît que la lutte contre le VIH/sida doit être un effort commun entre le Gouvernement, les ONG, le secteur privé et les médias.

Ma délégation est préoccupée de voir s'affirmer des tendances croissantes : transmission mère-enfant, infection parmi les jeunes, maladies sexuellement transmissibles – qui signalent un danger d'accroissement de l'infection VIH –, lien entre la mobilité, la migration et la propagation du VIH, toxicomanie et infection par le VIH. Nous sommes également préoccupés de l'opprobre et de la discrimination qui frappent les séropositifs et les sidéens, du manque d'accessibilité et du prix inabordable du traitement par les médicaments antirétroviraux, enfin de l'impact potentiel et du coût d'interventions insuffisantes.

Pour répondre à ces préoccupations, la Malaisie participe à plusieurs efforts sur le plan régional pour combattre la pandémie du VIH/sida. La Malaisie a pris l'initiative en convoquant un sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur le VIH/sida, qui se déroulera au Brunei Darussalam en 2001, en liaison avec le septième sommet de l'ANASE. L'objectif principal du sommet est de mobiliser la solidarité et l'appui politique des chefs de gouvernement des pays de l'ANASE pour faire du VIH/sida une priorité dans l'ordre du jour, et de s'engager à collaborer sur les problèmes interétatiques et transfrontaliers, ainsi que d'opérer un échange de compétences techniques et d'expériences pour traiter le problème du VIH/sida.

Ma délégation voudrait presser la communauté internationale d'appuyer l'appel du Secrétaire général à stopper et inverser la propagation du VIH/sida d'ici 2015. Des ressources financières et humaines doivent être allouées à cet objectif. Avec sa mission mondiale de protection et de promotion des droits de la personne, de la paix et de la sécurité, le système des Nations Unies est le mieux placé pour fournir une aide sur les questions de politique générale très souvent difficiles qui sont liées au VIH/sida. Le rôle des Nations Unies dans le combat contre le VIH/sida est particulièrement pertinent en ce qui concerne les droits de la personne,

dans la mesure où deux de ces droits les plus fondamentaux sont le droit à la vie et le droit à la santé.

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : Le VIH/sida se propage plus vite qu'on ne l'avait estimé il y a 15 ans. Ce qui était un problème personnel dont on parlait à voix basse dans des cercles familiaux intimes est maintenant débattu dans les enceintes nationales et internationales. Ce qui était une déclaration isolée à un enterrement isolé, prononcée par un chef de village isolé décrivant la rapidité avec laquelle les jeunes succombaient au VIH/sida et se lamentant que bébés et vieillards seraient laissés seuls dans le village, est maintenant un cri mondial.

« Après avoir joui de la paix, de la sécurité et d'une croissance économique stable, nous voyons soudain ce fléau annuler nos acquis sociaux. La population active de notre société, la plus précieuse de nos ressources, est actuellement décimée. » (A/55/PV.5, p. 22)

Il ne s'agit plus du cri isolé d'un chef d'État africain, mais d'un cri international. Ce qui, il y a 10 ans, était considéré comme une grave crise sanitaire est clairement une crise internationale touchant de multiples domaines. Le débat sur ce point de l'ordre du jour, aujourd'hui, est une reconnaissance du caractère planétaire de la pandémie du VIH/sida.

Les statistiques qui ont été publiées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indiquent qu'un total de 34,3 millions de personnes dans le monde vivent avec le HIV/sida; 18,8 millions de personnes dans le monde en sont mortes, dont 3,8 millions d'enfants. Le nombre total d'orphelins du VIH/sida dépasse maintenant les 13 millions. L'Afrique est le continent le plus touché, avec 24,5 millions de personnes porteuses du virus. Les chiffres pour l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et certains États insulaires des Caraïbes sont tout aussi inquiétants. Voilà des statistiques glaçantes qui demandent des réponses immédiates, efficaces et coordonnées.

C'est un fait attristant que l'Afrique, berceau de la race humaine, a devant elle un sombre avenir à moins que des mesures efficaces soient prises pour abaisser la prévalence de la maladie et atténuer l'impact du fléau. Il est encore plus décourageant que le cône sud de l'Afrique soit encore plus touché, avec au moins un adulte sur cinq porteur du virus. La région

de l'Afrique australe sort à peine de guerres vieilles de plusieurs décennies et se trouvait sur le point de connaître un renouveau économique et social. Cet idéal apparaît maintenant lointain. Menés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les ambitieux plans et projets de la région sont compromis par la pandémie.

Dans mon pays, près de 35,8 % des adultes sont maintenant infectés par le VIH/sida. Il a été calculé que notre espérance de vie est tombée de 67 à 47 ans. D'ici à l'an 2010, d'après les prévisions, le nombre d'enfants âgés de moins de 9 ans va chuter dans une proportion de 32 à 40 % par rapport à ce qui se serait passé dans un scénario sans VIH/sida.

Dans son allocution au Sommet du millénaire, le Président de mon pays, S.E.M. Festus Mogae, a consacré toute sa déclaration au fléau du VIH/sida. Cela non point par manque d'intérêt pour les autres problèmes planétaires, mais en reconnaissance du fait que le Botswana possède le peu enviable record mondial du pays le plus gravement touché par le VIH/sida. Nous avons acquis ce triste record dans le contexte d'une économie au taux de croissance comparable à ceux des tigres asiatiques, de taux de développement humain impressionnants, d'une démocratie multipartite qui fonctionne bien, d'une gestion des affaires publiques transparente et responsable, et d'une économie ouverte et bien gérée. Ces réalisations des 25 dernières années sont sensiblement érodées par le fléau du VIH/sida.

La même détermination, la même motivation et la même ambition qui ont aidé mon pays à édifier la nation et son économie à partir de rien après l'indépendance, sont maintenant canalisées pour combattre le VIH/sida. Une des principales stratégies de lutte contre le VIH/sida a consisté à créer un Conseil national multisectoriel dirigé par le Président du Botswana en personne. Cela montre le sérieux avec lequel le problème est traité. Au niveau exécutif, il existe une Agence nationale de coordination du VIH/sida, dirigée par un haut fonctionnaire, qui met en oeuvre les programmes contre cette maladie. La principale stratégie est l'information, l'éducation et la communication. Elle a été accompagnée d'efforts concertés pour mettre fin à l'opprobre qui accompagne cette maladie.

Notre stratégie contre le VIH/sida est centrée sur la réduction du risque et de la vulnérabilité, ainsi que sur l'atténuation de l'impact socioéconomique. Cette atténuation de l'impact est assurée essentiellement par

des programmes de soins locaux et à travers la gestion clinique des infections opportunistes. La réduction de la vulnérabilité, quant à elle, passe par l'éducation au niveau local.

En partenariat avec d'autres parties, le Gouvernement a lancé un certain nombre d'interventions, comme la prévention de la transmission de la mère à l'enfant grâce à des médicaments antirétroviraux; le dépistage volontaire et des centres-conseils dans les principales agglomérations; des conseillers faisant de l'information à domicile; la prise en main des orphelins, la gestion des maladies sexuellement transmissibles; la communication sur les changements de comportement, l'information et l'éducation; la recherche sur le VIH/sida; et le renforcement de la réponse multisectorielle et institutionnelle.

Des ressources considérables ont été utilisées pour combattre le VIH/sida, aux dépens des projets de développement. Jusqu'à présent, le Gouvernement finance 80 % de toutes les activités de prévention et de soins du VIH/sida. Assurément, cela ne peut pas durer. Notre pays aura donc besoin d'une injection de ressources venues de l'extérieur. À cet égard, le Botswana est reconnaissant aux gouvernements, au système des Nations Unies, aux organisations privées, aux particuliers et aux organisations non gouvernementales qui ont établi avec nous des partenariats pour combattre le VIH/sida.

Mon pays est conforté par le fait que le sida en Afrique ait été choisi comme thème à la séance du Conseil de sécurité du 10 janvier 2000 – la première fois où cet organe a traité d'une question de développement. Nous attendons avec intérêt la prochaine session extraordinaire consacrée à examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects. Nous sommes convaincus que sa convocation, à très court terme, confirme le fait que pour des millions de personnes, toute journée d'action perdue est une journée de trop. Nous espérons voir se dégager, à l'issue de cette session, un engagement et une unité d'objectifs en vue de répondre à l'appel à l'aide d'urgence. Les pays en développement ne peuvent, avec leurs seuls moyens, faire face à la pléthore d'interventions requises, telles que celles liées à l'éducation et à la sensibilisation, aux tests et aux conseils, à la santé en matière de reproduction chez les adolescents, à la prévention de la transmission mère-enfant, à l'acquisition de médicaments antirétroviraux et à la fourniture de soins aux personnes affectées. C'est le message que mon Gouvernement

transmettra à la session extraordinaire. Nous espérons voir la session adopter des recommandations qui seront immédiatement appliquées.

Les faits sont là : le sombre tableau a été bien présenté et discuté dans cette salle et à Copenhague, Beijing, au Caire et à Durban. Cette session extraordinaire sur le VIH/sida décevra l'humanité si elle ne concrétise pas les engagements pris par nos dirigeants au Sommet du millénaire.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier l'Ukraine et les autres pays qui ont coparrainé le projet de résolution A/55/L.13. Partageant l'esprit et appuyant la lettre du projet, la République de Corée a décidé de se porter coauteur du projet de résolution.

L'accélération de la propagation du virus de l'immunodéficience humaine et l'accroissement des cas de syndrome d'immunodéficience acquise ont conduit à une épidémie sans précédent de proportions mondiales. D'après les statistiques, près de 36 millions de personnes sont infectées par le VIH/sida dans le monde. On note que 95 % des personnes infectées par le VIH vivent dans des pays en développement, en particulier dans la région subsaharienne, où l'on dénombre 23 millions de sujets infectés. Il faut savoir que le rythme accéléré de la mondialisation pourrait contribuer à une propagation incontrôlée de la maladie.

Le VIH/sida a dépassé le simple domaine de la santé et a des prolongements considérables en matière de développement humain et social, et de sécurité. Le sida est devenu une maladie associée à la pauvreté, à l'ignorance et à la discrimination contre les femmes, et il a des effets déplorables sur les femmes et les enfants pauvres. Il est troublant de voir comment le VIH/sida a évolué pour devenir une menace à la sécurité des sociétés, aggravant les inégalités et entravant le développement durable dans les pays touchés, notamment les pays en développement.

Face à ces problèmes, nous devons surmonter deux obstacles majeurs, l'un scientifique et l'autre, financier. Le monde a un besoin pressant d'un vaccin contre le VIH. Mais hélas, la majorité écrasante des ressources sont consacrées à la recherche et au traitement du sida, au lieu de servir à la mise au point d'un vaccin. Par ailleurs, d'après le rapport adressé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au Conseil de sécurité, en juillet dernier, il faudrait 3 milliards de dollars pour faire reculer

l'épidémie en Afrique, et les contributions de donateurs sont bien en deçà des montants requis pour répondre aux coûts.

Je suis fermement convaincu que les défis multiformes ne pourront être relevés que par un partenariat authentique entre les pays développés et les pays en développement, et entre les secteurs public et privé. Parmi d'autres partenariats, il faut citer l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, créée en 1999, qui est considérée comme une réussite de la coopération entre les secteurs public et privé, s'agissant de trouver une solution mondiale à un problème mondial. Le Cadre d'action du partenariat international contre le VIH/sida en Afrique constitue un autre exemple de cette collaboration, et je suis sûr qu'il assurera une base solide à d'autres progrès dans cette entreprise mondiale. En outre, il est encourageant de noter qu'un certain nombre de sociétés pharmaceutiques réputées envisagent de réduire le prix des médicaments contre le sida en faveur des États touchés par la maladie. Il reste que les partenariats ne peuvent se renforcer sans le ferme appui de l'opinion publique. La crainte de l'opprobre attaché au sida a souvent imposé le silence pour diverses raisons. Le cercle vicieux du silence face à la maladie doit être rompu si nous voulons vaincre l'une des plus grandes tragédies du monde moderne. Il est vital que l'information sur le VIH et le sida soit largement diffusée. À cet égard, je trouve extrêmement opportun que « VIH/sida : rompre le silence » ait été choisi comme thème de la quatrième course annuelle contre la pauvreté, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Le VIH/sida est devenu une priorité majeure dans les activités de l'ONU. Cela n'est pas surprenant vu le rôle qui incombe à l'Organisation dans la formulation et la coordination d'une stratégie d'action globale. Les documents finaux adoptés par les récentes sessions extraordinaires sur la population, les femmes et le développement social, ont servi de base à tous les protagonistes pour mener une action spécifique contre le VIH/sida.

Adoptant une décision audacieuse, la Déclaration du Millénaire a fixé l'objectif d'enrayer et d'inverser la propagation du VIH/sida d'ici 2015, dans le contexte du développement et de l'élimination de la pauvreté. J'apprécie le fait que l'ONU assume un rôle dirigeant dans la lutte contre ce fléau qu'est la pandémie du sida, notamment en sensibilisant l'opinion publique et en traitant des effets de la maladie dans le domaine so-

ocioéconomique et sur le développement. En particulier, ONUSIDA a réalisé un travail digne d'éloges en coordonnant et en appuyant les activités de lutte contre le VIH/sida dans toutes les instances appropriées. J'espère sincèrement qu'ONUSIDA, en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, continuera d'accroître son rôle de coordination des actions internationales.

Je me félicite également du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, qui a recommandé que l'Assemblée générale prenne les dispositions qui s'imposent pour s'attaquer aux problèmes liés au VIH/sida.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement la situation actuelle concernant le VIH/sida dans mon pays. Même si le nombre de cas de sida est encore relativement faible en République de Corée, nous sommes préoccupés par la tendance à la hausse enregistrée. Face à ce défi, mon Gouvernement a pris des mesures qui mettent essentiellement l'accent sur un renforcement de l'éducation et de la sensibilisation au problème du VIH/sida, et qui encouragent notamment les services de consultation volontaire et la collaboration avec la société civile et les bénévoles.

D'autre part, la République de Corée offre une aide aux pays en développement en partageant ses données d'expérience face aux problèmes associés au VIH/sida et, plus largement, dans la promotion des soins de santé en matière de reproduction. Elle poursuivra à l'avenir son action en ce sens.

Par la Déclaration du millénaire, nous avons résolu d'atteindre un objectif à une échéance précise : enrayer et réduire la propagation du VIH/sida d'ici 2015. Je suis convaincu que la session extraordinaire prévue l'an prochain sera une importante occasion de nous doter d'un programme permettant d'atteindre cet objectif commun. Compte tenu du peu de temps dont nous disposons avant la session, la préparation de cette session doit se faire de la manière la plus efficace possible. La République de Corée fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cette session extraordinaire soit un succès.

M. Donigi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays du Forum des Iles du Pacifique représentés ici à New York : l'Australie, les États fédérés de

Micronésie, Fidji, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Samoa, Tonga, Vanuatu et mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est parce qu'elles sont très sensibles à l'importance de cette question que nos délégations ont demandé à prendre la parole sur le point 179 de l'ordre du jour, intitulé : « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects ».

La pandémie croissante du VIH/sida est en passe de devenir le plus grave problème de santé auquel la communauté internationale sera confrontée au siècle prochain. Mais c'est bien plus encore. L'ampleur et la propagation de cette maladie en ont fait un problème majeur de développement – et même le problème le plus urgent pour les pays qui en subissent le plus fortement les effets. Dans les pays où l'épidémie fait le plus de ravages, elle menace de saper et d'annuler beaucoup des acquis du développement des quatre dernières décennies. Des effets socioéconomiques aussi dévastateurs menacent également d'en faire une grave question de sécurité. Avant tout, l'épidémie a provoqué une catastrophe humanitaire aux proportions effrayantes. Près de 36 millions de personnes sont actuellement atteintes de la maladie, qui aurait fait, par ailleurs, 19 millions de morts. Parallèlement, la propagation de l'infection s'est accélérée dans certains pays. À l'heure actuelle, on estime à 11 000 le nombre de personnes qui contractent la maladie chaque jour. Au début de l'année, le sida avait fait plus de 13 millions d'orphelins, dont beaucoup étaient eux-mêmes infectés.

Nulle part les effets de cette terrible maladie ne se font ressentir plus profondément qu'en Afrique subsaharienne. Cette région abrite actuellement, en effet, les deux tiers du chiffre mondial de séropositifs et a perdu plus de 14 millions de ses habitants à cause de la maladie. Mais la propagation et les répercussions du VIH/sida ne sont la préoccupation exclusive d'aucune communauté, pays, ou région. C'est un problème mondial qui exige des efforts mondiaux pour le combattre. La décision du Conseil de sécurité de tenir une séance publique sur le thème, en janvier dernier, a représenté à cet égard un pas important. Nos délégations appuient le projet de résolution présenté sur ce point, sous la cote A/55/L.13, et se félicitent tout particulièrement de la décision d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin prochain. Nous demandons à tous les États Membres et aux institutions com-

pétentes de veiller au succès de la session en commençant les préparatifs dès à présent.

La Déclaration dans laquelle nos dirigeants se sont engagés lors du récent Sommet du millénaire a fixé l'objectif d'arrêter d'ici 2015 la propagation du VIH/sida et de commencer à inverser la tendance actuelle. Le succès de la session extraordinaire de l'année prochaine sera déterminant si l'on veut atteindre cet objectif. Elle devra donc s'attacher à des objectifs ambitieux mais réalisables, étayés par des propositions d'action concrètes. Des ressources financières et techniques doivent être libérées afin de contribuer à renforcer les capacités nationales de lutte contre la maladie dans les régions les plus touchées. Les systèmes de santé doivent être renforcés pour empêcher la propagation du VIH/sida et en traiter les victimes, et il faut trouver des moyens d'améliorer l'accès des victimes des pays en développement à des médicaments efficaces et meilleur marché.

Mais il ne suffit pas de limiter les dégâts. Avec le VIH/sida comme avec toute autre maladie, il vaut infiniment mieux prévenir que guérir. Tout porte à croire que la volonté politique et des mesures préventives prises sans tarder sont essentielles pour empêcher une diffusion exponentielle de la maladie. Des campagnes vigoureuses d'éducation du public doivent être menées, le débat public doit être ouvert et bien informé et l'accès aux préservatifs, aux seringues jetables, ainsi que la détection et le traitement des infections sexuellement transmissibles, doivent être généralisés. La participation des personnes atteintes du VIH/sida à la mise au point de ces stratégies, dans les communautés touchées, est un autre facteur essentiel de succès.

La propagation du VIH/sida est aussi une préoccupation dans notre propre région. Si le nombre de personnes atteintes reste relativement faible, les taux d'infection deviennent de plus en plus préoccupants, notamment en Mélanésie et dans certaines zones de Polynésie. Il a été difficile d'obtenir des chiffres exacts en raison du manque d'études fiables et de la faible prise de conscience de ce problème dans la région. Qui plus est, notre région présente un certain nombre de caractéristiques socioéconomiques, sanitaires et éducatives qui la rendent particulièrement vulnérable à la propagation de la maladie dans l'avenir.

Nous exhortons la communauté internationale à inclure les pays du Pacifique dans ses efforts de lutte contre la maladie. Il est notamment urgent de collecter

dans la région des données sanitaires et démographiques qui soient précises et complètes et de contribuer à la mise au point de programmes de prévention du VIH/sida. Nous pensons aussi que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) doit impérativement continuer d'être représenté dans la région.

La pandémie du VIH/sida est une véritable crise. Faute de mesures urgentes et efficaces, elle continuera de prendre de l'ampleur. Nous n'avons pas de temps à perdre. La communauté internationale doit rapidement mobiliser la volonté et les ressources voulues pour s'attaquer à ce formidable problème aux niveaux national et international.

M. Huang Xueqi (Chine) (*parle en chinois*) : La rapide propagation du VIH/sida est devenue un problème de santé publique et problème social de dimension mondiale. Actuellement, 34,3 millions de personnes sont infectées. Non seulement les malades et leurs familles souffrent terriblement, mais les pays touchés assument un lourd fardeau social et de graves répercussions économiques. Le VIH/sida a provoqué des crises dans un certain nombre de pays, en particulier des pays africains. Ses incidences sur les efforts visant à éliminer la pauvreté, sur la croissance économique et sur le progrès social sont difficiles à évaluer. Si des mesures d'urgence ne sont pas prises, non seulement le développement économique et les progrès accomplis qui sont le résultat de longs efforts seront mis en péril, mais les perspectives de développement s'assombriront également.

Il n'y a pas un pays au monde qui puisse échapper au fléau de VIH/sida. Le VIH/sida est l'ennemi commun de toute l'humanité. Freiner sa propagation et réduire ses effets néfastes exige de la part de tous les gouvernements, organisations internationales et particuliers de tout milieu des efforts conjoints et des actions coordonnées.

L'humanité n'est pas impuissante face au VIH/sida. Des organisations internationales comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que certains gouvernements nationaux ont déjà pris des mesures qui ont permis la diminution du taux d'infection dans certains pays touchés par le VIH/sida. Cependant, ce qui est inquiétant, c'est que la propagation du sida continue d'enregistrer une rapide progression dans le monde.

Les efforts visant à arrêter la propagation du sida rencontrent de nombreux obstacles pratiques. Une attention particulière devrait être accordée à la question de savoir comment résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement, où vivent 90 % de la population infectée par le VIH/sida. Dans ce contexte, il est d'autant plus impératif de mobiliser davantage de forces internationales pour travailler ensemble à arrêter l'expansion de la pandémie.

Pour vaincre le VIH/sida, il faut une politique d'ensemble. L'attention et l'intervention personnelle des hauts dirigeants gouvernementaux sont capitales. Au moment d'élaborer des stratégies de lutte contre le sida, bien que des recherches actives devraient être entreprises dans les domaines des soins et de la prévention – y compris dans la mise au point de vaccins et de médicaments – il faut aussi une mobilisation plus efficace au niveau de la base pour que soient prises des mesures de prévention contre le sida et que soient résolus les problèmes sociaux connexes.

L'impulsion positive donnée par les organisations internationales compétentes joue également un rôle important. Nous nous félicitons des efforts entrepris par l'OMS et ONUSIDA pour encourager l'engagement politique et l'appui financier de la communauté internationale et des gouvernements afin qu'ils prennent des mesures visant à soutenir les efforts des pays en développement dans la prévention et le contrôle du sida ainsi qu'à baisser les prix des médicaments, de sorte que les personnes infectées par le VIH/sida puissent bénéficier des traitements prescrits.

Il est tout à fait opportun que l'Assemblée générale ait dans sa résolution 54/283, décidé de convoquer une session extraordinaire sur le VIH/sida. Cette session fournira l'occasion à tous les pays d'examiner en détail toutes les questions touchant aux politiques de lutte contre le VIH/sida, d'échanger des données d'expérience, de tirer des enseignements, d'intensifier les efforts de sensibilisation, de renforcer la volonté politique et de mobiliser les ressources en vue de concevoir ensemble une stratégie de lutte efficace contre le VIH/sida.

Pour que la session extraordinaire soit couronnée de succès, il faut que les préparatifs commencent sans tarder. Nous encourageons les représentants de tous les milieux à communiquer leurs recommandations et suggestions, qui serviront de référence aux États Membres dans l'élaboration de leurs politiques.

Le VIH/sida représente aussi un défi majeur pour le développement économique et social de la Chine. Le Gouvernement chinois a pris et continue de prendre différentes mesures pour faire face à la propagation de l'épidémie du VIH/sida. La politique que nous avons adoptée pour nous attaquer au problème du VIH/sida porte principalement sur la prévention, l'information et l'éducation, le traitement intégré des symptômes et des causes profondes, la mise en place d'un système de prévention et de contrôle fondé sur la direction gouvernementale, une coopération multisectorielle et la participation de la société entière. Pour juguler sa transmission, nous avons largement diffusé des informations relatives à la prévention et aux soins du VIH/sida.

Nous attachons une grande importance à la session extraordinaire et à ses travaux préparatoires, et nous sommes prêts à y participer activement. Nous travaillerons avec tous les pays pour assurer le succès véritable de la session.

Mme Browne (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de prendre la parole sur le point 179 de l'ordre du jour intitulé : « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects ». Nous nous félicitons du débat consacré à cette question, car il nous permet de mieux nous concentrer sur un problème de plus en plus préoccupant qui exige l'attention urgente du monde. Nous rendons hommage à l'Ukraine pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans l'élaboration du projet de résolution important dont l'Assemblée est saisie.

Les récentes statistiques sur le VIH/sida ont confirmé que l'épidémie du sida a atteint des dimensions mondiales. Selon les chiffres les plus récents d'ONUSIDA et de l'OMS sur l'épidémie mondiale de VIH/sida, 34,3 millions de personnes sont porteuses du virus et, à moins d'un miracle, la plupart d'entre elles seront mortes d'ici 10 ans. Cependant, ce qui est encore plus alarmant, c'est que 95 % des malades du sida vivent dans les pays en développement où la pauvreté, les systèmes de santé inadéquats et la maigreur des ressources consacrées à la prévention et aux soins favorisent la propagation du virus.

La vérité est que la maladie ignore les frontières nationales. Cette pandémie dévastatrice ravage les petits États insulaires des Caraïbes, où plusieurs pays ont

déjà accusé des taux de transmission parmi les plus élevés du monde, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. La crise du VIH/sida dans les Caraïbes a pris des proportions dangereuses, puisque 360 000 adultes et enfants sont porteurs du virus. Depuis le début de l'épidémie jusqu'à la fin de 1999, environ 160 000 personnes ont été victimes de cette maladie redoutable dans la région des Caraïbes. L'opprobre dont les malades font l'objet et la longue période d'incubation sont parmi les facteurs qui permettent difficilement de déterminer le taux de prévalence de la maladie dans n'importe quel groupe de population. Dans les Caraïbes, cette difficulté est aggravée par des systèmes épidémiologiques inadéquats qui laissent à penser que les évaluations actuelles ne reflètent pas la gravité de notre situation.

L'épidémie a jeté une ombre sinistre sur le panorama mondial. Le défi immense auquel nous sommes confrontés devrait être abordé d'urgence grâce à des démarches plus intenses, coordonnées au niveau international. L'épidémie du sida tient maintenant une place importante à l'ordre du jour d'un nombre toujours plus grand d'organisations internationales, et nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour sensibiliser le public et pour mobiliser les volontés politiques et les ressources internationales, ainsi que pour donner des avis techniques fort nécessaires. La communauté internationale est de plus en plus sensible à la nécessité d'adopter des approches multisectorielles et intergouvernementales. La campagne que mène l'OMS est renforcée par l'approche du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui fait intervenir de nombreuses institutions. Je rends hommage au secrétariat d'ONUSIDA et aux organisations qui parraient cette campagne pour leur appui actif, leur engagement et leurs initiatives dans la lutte mondiale contre l'épidémie du sida.

Dans son rapport du millénaire (A/54/2000), le Secrétaire général a confié aux dirigeants du monde la tâche de travailler assidûment à arrêter la progression de la maladie mortelle et de fixer des objectifs de prévention spécifiques. Il a exhorté la communauté internationale à travailler à la réalisation de cet objectif d'ici 2015. Nous sommes encouragés par le rôle de premier plan qu'a joué l'ONU dans la lutte contre le sida en forgeant des partenariats étroits avec les parties intéressées appartenant aux milieux d'affaires, y compris les sociétés de produits pharmaceutiques, ainsi que

les organisations non gouvernementales et les institutions internationales financières et commerciales.

La communauté internationale devrait être bien davantage mobilisée pour faire face à ce défi et inverser les tendances de cette épidémie. Les États de la CARICOM se félicitent du projet de résolution, qui demande entre autre la convocation, à titre d'urgence, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida du 25 au 27 juin 2001. Étant donné la gravité du problème auquel nous sommes confrontés, il est indispensable de ne ménager aucun effort pour assurer le succès de cette session. Nous formulons l'espoir que la conférence verra la participation des plus hautes autorités et recevra l'élan politique et l'engagement nécessaires à son succès.

Alors que nous tentons d'aller de l'avant dans le XXI^e siècle, les États membres de la CARICOM se voient constamment rappeler les défis inégalés que représente l'épidémie du VIH/sida, laquelle menace de saper nos gains en matière de développement social et économique. Nous partageons l'opinion que la pandémie du sida fait partie d'un mélange explosif de dilemmes sociaux qui sont la plaie des Caraïbes en ce millénaire. Les effets de cette maladie mortelle ont en effet de nombreux aspects et des incidences sur les individus affectés et sur les ménages mais également sur l'ensemble de la dynamique du développement. Tout en essayant de faire face au fait que l'épidémie du sida touche tous les secteurs de la société avec ses prolongements humains, sociaux et économiques considérables, nous sommes également convaincus qu'il nous faut cesser de considérer le VIH/sida comme un problème de santé. D'autre part, le Conseil de sécurité a informé la communauté mondiale de la dimension sécuritaire inhérente au VIH/sida et de l'importance capitale de l'inclure à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les États membres de la CARICOM sont également très inquiets du fait que l'épidémie du VIH/sida dans la région pourrait – comme cela a été, hélas, prouvé en Afrique – décimer de larges segments de la société, notamment les membres les plus productifs des forces vives du pays. Soixante-dix pour cent des cas diagnostiqués ont entre 15 et 44 ans, et 50 % entre 25 et 34 ans. Ce phénomène souligne la menace grave que l'épidémie représente pour le développement durable dans la région des Caraïbes.

En plus des souffrances humaines qu'il cause, le VIH/sida déchire le tissu même de notre vie familiale et communautaire. Il aggrave la pauvreté, déjà très répandue, et menace la stabilité sociale. Face à tout cela, les États de la CARICOM ne sont pas restés les bras croisés. Nous nous sommes engagés à investir les ressources nécessaires pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de plans stratégiques nationaux de développement pour enrayer la propagation de ce fléau.

Les États de la CARICOM continueront à mettre au point des initiatives nationales et stratégiques et à chercher des approches de haut niveau plus complètes qui auront un effet substantiel sur leurs tentatives pour faire baisser le taux de prévalence du VIH/sida.

Les États de la CARICOM s'engagent pleinement en faveur de cette initiative devant l'Assemblée et participeront activement au processus préparatoire de la session extraordinaire. Nous voudrions lancer un appel à tous les États membres et à tous les secteurs de la communauté internationale pour qu'ils se joignent à la lutte contre l'épidémie du VIH/sida.

Enfin, je voudrais rappeler l'admonestation du porte-parole des États de la CARICOM sur les questions de santé, le Premier Ministre Denzil Douglas de Saint-Kitts-et-Nevis :

« Nous devons agir maintenant pour empêcher la propagation du VIH/sida dans nos communautés. Nous devons améliorer et augmenter la qualité de notre réponse contre le VIH/sida si nous voulons sauver les vies et améliorer la qualité des vies de ceux qui sont déjà atteints de cette maladie redoutable. »

M. Naidu (Fidji) (*parle en anglais*) : Ma délégation fait entièrement sienne la déclaration prononcée par M. Peter Donigi, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des pays du Forum du Pacifique Sud.

Fidji n'est pas à l'abri de la pandémie mondiale que représente le VIH/sida. Bien que 70 % des 34,3 millions de personnes atteintes résident en Afrique, le VIH/sida ne frappe pas que l'Afrique. C'est la raison pour laquelle le VIH/sida a été déclaré par le Conseil de sécurité une question de sécurité internationale.

Cinquante-neuf cas de VIH/sida ont été officiellement recensés à Fidji, mais il est impossible de donner le nombre exact des victimes du VIH/sida à Fidji aujourd'hui. Notre équipement, notre compétence et

nos connaissances limités, la diversité des systèmes d'établissement de rapports et le manque de protocoles des meilleures pratiques expliquent en partie le problème. Les rares personnes mortes du VIH/sida ont disparu dans des circonstances tristes ou tragiques du fait de l'opprobre permanent et des mythes associés à cette maladie, lesquels ne seront dissipés que par des campagnes de relations publiques ciblées et mondiales.

Néanmoins, Fidji ne se repose pas sur ses lauriers du fait du rythme apparemment lent de propagation de la maladie chez nous. Bien au contraire, le Gouvernement des Fidji a mis en place une équipe spéciale nationale pour lutter contre le VIH/sida et, grâce à des activités pertinentes avec les ministères techniques compétents et les parties intéressées, y compris la société civile, il lutte sans relâche pour mettre au point des programmes d'éducation et de prise de conscience afin de venir à bout de fléau.

Fidji reconnaît l'importance des travaux de d'ONUSIDA, à Fidji, en collaboration avec les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Leurs efforts conjoints font avancer la formation de réseaux en de nombreux domaines – activités de plaidoyer, prise de conscience et activités des jeunes, éducation par les compagnons d'âge, entretiens-conseils, recherche et études – et s'engagent dans des voies multisectorielles et multidisciplinaires prometteuses. Les efforts communs des institutions de l'ONU ont permis de lancer des études pilotes régionales et nationales, ainsi que des conférences.

La première Conférence régionale sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles pour la région du Pacifique, qui s'est tenue à Fidji en février 1999, a permis de donner à cette maladie la place de premier plan qui lui revient dans la région. Cela a servi, en particulier, de plate-forme aux représentants de la jeunesse, leur permettant de formuler une déclaration où sont énumérées les mesures particulières que les jeunes peuvent entreprendre, entre autres en matière d'éducation d'autres jeunes, de protection juridique et d'acquisition des aptitudes nécessaires à la vie.

Certains de ces travaux sont entrepris par des organisations non gouvernementales compétentes, notamment par l'Équipe spéciale du VIH/sida à Fidji ou des groupes religieux interconfessionnels comme *The Churches AIDS and Related Diseases, Pastoral Care and Education, Inc.* (CAPE), ce qui témoigne de la

nécessité d'aborder cette question d'une manière plus générale.

Le Conseil consultatif VIH/sida pour les droits de l'homme fondé à l'Université du Pacifique Sud à Suva est en train de coordonner trois programmes d'études dans le Pacifique Sud.

Le Président reprend la présidence.

Nous nous félicitons que l'Organisation des Nations Unies ait reconnu les travaux qui sont menés dans la région du Pacifique sur le VIH/sida; une région modeste comparé aux autres. En décernant au maire Bopp Dupont un des quatre prix en reconnaissance du fait qu'elle a brisé le silence autour du sujet du VIH/sida, l'ONU a frayé la voie à un partenariat renforcé avec les peuples du Pacifique, avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales; ce faisant, la région du Pacifique, dont les Fidji, s'engage à suivre le slogan « grand tapage » pour mettre fin à la propagation et à l'invasion du VIH/sida.

Ma délégation pense que le débat que tient l'Assemblée sur la question de la culture de la paix est un événement opportun et crucial eu égard à la question de la pandémie du VIH/sida que nous examinons. Comme cela a été souligné dans le témoignage de Mary, la région du Pacifique préconise d'inculquer la culture de la paix et de la tolérance à nos peuples, à nos enfants, à travers le système éducatif et à travers la famille. La prévention, la tolérance, la solidarité et l'attention sont les principales valeurs que nous nous pouvons encourager, en plus du « grand tapage ».

Encore une fois, nous sommes confrontés à un problème de santé, de développement et de sécurité apparemment insurmontable, qui se pose dans les pays en développement, mais dont le remède, la recherche et le financement se trouvent entre les mains des pays développés. Nous ne devons pas céder à ce scénario avec un sentiment d'impuissance. Pour finir sur une note plus encourageante, il faut dire que nous pouvons être plus efficaces en contribuant, chacun à son modeste niveau, à construire dans nos propres pays, un partenariat fort, global afin de renforcer les partenariats internationaux. Nos efforts collectifs peuvent alors faire une différence. À cet égard, les Fidji se félicitent de la contribution de l'Australie aux travaux sur le VIH/sida dans la région du Pacifique. La décision récente d'affecter 200 millions de dollars, au cours des

six prochaines années, à l'aide aux pays partenaires de la région de l'Asie/Pacifique est grandement appréciée.

En témoignage du dévouement croissant de mon Gouvernement à cette noble cause, les Fidji se portent co-auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Son adoption par consensus pourra engendrer chez les États Membres une volonté politique de convoquer, de préparer et d'assurer le suivi de la session extraordinaire de 2001. Mon Gouvernement est convaincu que cette session extraordinaire renforcera les efforts déjà engagés dans ce domaine et augmentera les ressources afin de porter les engagements politiques, sociaux et financiers à un niveau sans précédent qui peut réellement mettre fin à la pandémie; une pandémie qui a été reconnue comme étant la plus grande menace à la sécurité humaine des temps modernes.

Le Président (*parle en anglais*) : En application de la résolution 49/2 du 19 octobre 1994 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Pohjankokka (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du chef de la délégation de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il regrette de ne pas pouvoir participer à l'important débat d'aujourd'hui, compte tenu de l'urgence de sa mission en Europe.

Il y a quelques semaines, au cours d'un débat des plus passionnés qui a eu lieu dans la présente salle de l'Assemblée, un ministre des affaires étrangères de l'Afrique a comparé le VIH/sida à la peste qui avait envahi l'Europe il y a de nombreux siècles, et il a posé une question délicate : Combien de temps allons-nous attendre pour élaborer une stratégie commune de lutte contre cette peste mortelle? La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, (FICR) se félicite du fait que l'Ambassadeur Richard Holbrooke a eu le courage, et l'esprit visionnaire, de déclarer, il y a quelque temps que déjà, le VIH/sida était une menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales.

C'est exactement ce dont il s'agit. Et il y a seulement un mois, 53 sociétés africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le FICR, réunis à Ouagadougou (Burkina Faso), lors de la cinquième Conférence panafricaine, ont déclaré qu'on avait dépassé le

seuil de tolérance envers cette pandémie. Le monde n'a pas su reconnaître le danger du virus nazi au début des années 30, ce qui a conduit à l'holocauste et à la perte de quelque 50 millions d'êtres humains au cours de la Deuxième Guerre mondiale; de la même manière nous avons perdu 20 ans depuis que le virus du VIH a commencé à balayer le monde, et notamment l'Afrique. Toutes les statistiques tragiques ont maintenant reçu une vaste diffusion. Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la façon dont la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge envisagent de poursuivre leurs actions après l'importante réunion d'Ouagadougou.

Le FICR et ses 53 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec plus de 2 millions de volontaires, entameront immédiatement la mise en oeuvre d'une nouvelle initiative stratégique nommée l'Initiative africaine de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec la collaboration de tous les ministères de la santé du continent et tous les principaux partenaires de l'ONU. Ce plan d'action qui porte sur une période de 10 ans, définit les principaux problèmes de santé en Afrique, dont le plus urgent reste le VIH/sida.

Afin de modifier la portée et de réduire la vitesse de cette machine à tuer, la FICR, reconnaissant qu'une guerre contre le VIH/sida sera gagnée ou perdue au niveau local, envisage de concentrer ses efforts en travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales. Les actions qu'il mènera dans ce domaine porteront d'abord sur des activités de plaidoyer visant à persuader les autorités de la santé publique et les dirigeants politiques de déclarer l'urgence d'une action contre le VIH/sida et de lui accorder la priorité qu'elle mérite. Une très haute attention doit être accordée aux rapports sexuels non protégés, à la discrimination et à l'opprobre qui frappent les malades du sida, ainsi qu'aux différences entre les sexes.

Deuxièmement, nous devons développer l'information en veillant à ce que les membres, qu'ils soient volontaires ou fonctionnaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soient bien informés sur la prévention du VIH/sida et appliquent leurs connaissances à leur propre vie. Nous devons encourager l'éducation mutuelle dans les écoles, et à l'extérieur de celles-ci, afin d'influer considérablement sur les changements d'attitude et de comportement quant aux mesures de précaution à prendre dans les rapports sexuels.

Troisièmement, il faut distribuer des préservatifs, et en encourager l'utilisation. Ces actions entreprises

actuellement par 12 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, visent à rendre les préservatifs disponibles et accessibles, notamment dans les zones rurales, où les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les distribuent et encouragent leur utilisation. Ce qu'il faut, c'est un mécanisme capable de créer une demande à grande échelle et de provoquer des changements de comportement.

Quatrièmement, il faut soutenir l'aide médicale à domicile pour les malades du VIH/sida. Le plus important consiste à former les membres de la famille aux soins de base, aux premiers secours et à l'utilisation des techniques d'appui.

Cinquièmement, nous devons nous tourner vers les autorités communautaires pour protéger les orphelins. En collaboration avec d'autres partenaires, nous aiderons les communautés à renforcer leur aide traditionnelle afin de faire face aux problèmes que vivent des millions d'orphelins.

Sixièmement, nous devons encourager les dons du sang bénévoles. Trente-trois sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participent aujourd'hui à ce programme, dont trois gèrent des banques du sang. Puisque de 5 et 10 % des infections du VIH/sida continuent d'être dues à la transfusion de sang contaminé, des efforts et des investissements supplémentaires seront engagés pour prévenir ce problème.

Septièmement, nous devons encourager les conseillers volontaires et le dépistage du VIH.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre grande reconnaissance à plusieurs des gouvernements africains concernés et notamment à la délégation du Burkina Faso, pour l'appui ferme qu'ils ont manifesté à la Déclaration de Ouagadougou et pour l'avoir replacée dans le cadre du système des Nations Unies, où elle est publiée sous la cote A/55/480. Nous nous réjouissons également de la reconnaissance de la Déclaration, par les gouvernements, dont témoigne le projet de résolution A/55/L.13. Nous pensons que c'est un important pas en avant dans le développement de partenariats stratégiques. Nous nous apprêtons à poursuivre notre coopération avec les autorités nationales.

J'aimerais également informer cette assemblée, que dans une manifestation de solidarité, tous les principaux donateurs des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, se sont engagés à appuyer leurs collègues d'Afrique dans la longue et difficile lutte que

nous allons mener. Nous savons qu'une solution rapide n'est pas à notre portée. Le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se prépare à un long et difficile combat contre cette maladie. Nous espérons que les gouvernements et tous nos partenaires majeurs de l'ONU nous appuieront.

En conclusion, permettez-moi de revenir à la comparaison historique que j'ai faite. Le virus du nazisme n'a pu être éliminé que lorsqu'une coalition mondiale s'est créée pour l'arrêter et l'exterminer. Si nous savons aujourd'hui que dans les années à venir le VIH/sida va tuer plus de personnes que toutes les guerres et que toutes les catastrophes naturelles réunies n'en ont tué au cours des 50 dernières années, le moment est venu de constituer cette coalition et passer à la contre-offensive avec toutes les armes financières, scientifiques et médicales dont nous disposons. Comme l'a dit le docteur Astrid Heiberg, Présidente de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

« Dans 10 ans, nous serons peut-être en mesure de nous retourner et de dire 'Nous avons fait de l'Afrique un lieu où il fait meilleur vivre' ».

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/55/L.13. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Jin Yongjian (Secrétaire général adjoint du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) (*parle en anglais*) : Concernant l'adoption du projet de résolution A/55/L.13, l'attention de l'Assemblée générale va se porter sur l'état des incidences budgétaires du projet de résolution soumis à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée à sa centième réunion plénière, publié sous la cote A/C.5/54/65.

Dans son rapport à la cinquante-cinquième session, publié sous la cote A/55/529, la Cinquième commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, sous réserve des dispositions concernant le fonctionnement et l'utilisation des fonds de réserve, l'application de la résolution 54/283 de l'Assemblée générale, représente un montant de 1 628 900 dollars des États-Unis en sus des ressources approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Des dispositions ont donc été prises concernant : premièrement, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, à raison de deux séances par jour, plus le nombre de séances supplémentaires nécessaires en soirée, selon les besoins; deuxièmement, le renforcement du secrétariat du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à New York et à Genève pour prêter main forte au processus de la session extraordinaire, la coordination avec le secrétariat des Nations Unies et les coparrains de l'ONUSIDA, les préparatifs de la session extraordinaire, y compris la collecte des informations sur le plan national et régional, la mise au point d'un document de référence à l'occasion de la session extraordinaire contenant une évaluation globale des progrès accomplis à ce jour dans la lutte mondiale contre le VIH/sida, une analyse des dichotomies et des contraintes majeures, une vue globale des défis qui restent à relever, des enseignements tirés et des pratiques les plus adéquates, ainsi que la formulation des recommandations pour l'avenir; troisièmement, les programmes d'information et la couverture de l'événement que représente la session extraordinaire; et, quatrième, les besoins des services d'appui centraux et des services de protocole.

L'adoption du projet de résolution A/55/L.13 ne donne donc pas lieu à des dépenses qui aillent au-delà du montant de 1 628 900 dollars des États-Unis figurant dans l'état des incidences budgétaires présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session.

Cependant, aux termes du paragraphe 8, et dans le cadre du processus préparatoire de la session extraordinaire, l'Assemblée déciderait de tenir des consultations officieuses plénières, présidées par le Président de l'Assemblée générale, afin d'entreprendre, de façon appropriée, les préparatifs pour la session extraordinaire, y compris l'élaboration d'un projet de déclaration et autres documents pertinents devant être soumis pendant la session extraordinaire, pour régler d'autant plus les modalités et autres questions d'organisation de la session extraordinaire, afin de soumettre des projets sur lesquels l'Assemblée générale statuera, et de mobiliser toutes les contributions nécessaires aux préparatifs de la session extraordinaire.

De plus, au paragraphe 14 du projet de résolution, le Président de l'Assemblée générale pourrait encore faire des recommandations, à des fins d'examen par les États Membres pendant le processus préparatoire, pour

que l'Assemblée générale puisse statuer le plus tôt possible, mais au plus tard le 2 mars 2001, eu égard à la forme que prendra l'engagement des protagonistes de la société civile compétents, en particulier les associations de personnes infectées par le VIH ou sidéennes, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées, y compris les sociétés de produits pharmaceutiques, à la session extraordinaire et, autant que possible, dans le processus préparatoire.

Lorsqu'une décision finale aura été prise sur le processus préparatoire et la session extraordinaire elle-même – ses structures, la participation et la couverture de l'événement – et si des ressources nécessaires s'avéraient nécessaires, le Secrétaire général étudierait à nouveau la question.

Entre temps, compte tenu du paragraphe 15 de ce projet de résolution, le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer les contributions volontaires au fonds d'affectation spécial qu'il créera à cette fin, et garantir la participation pleine et entière des États, y compris les pays en développement, dans le cadre du processus préparatoire de la session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur le projet de résolution, j'aimerais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés co-auteurs : Bénin, Botswana, Éthiopie, Finlande, Guinée, Guyana, Haïti, Islande, Jamaïque, Kenya, Libéria, Liechtenstein, Mali, Mozambique, Namibie, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.13. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/55/L.13 est adopté (résolution 55/13).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 179 de l'ordre du jour.

Point 61 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/55/L.19)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.19, intitulé « Modification de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.19?

Le projet de résolution A/55/L.19 est adopté (résolution 55/14).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 61 de l'ordre du jour.

Point 21 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

Rapport du Secrétaire général (A/55/184)

Projet de résolution (A/55/L.21)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada qui présentera le projet de résolution A/55/L.21.

M. Heinbecker (Canada) : Étant donné que le Canada assure actuellement la présidence du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA), j'ai l'honneur et le plaisir de présenter le projet de résolution A/55/L.21 intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains ».

Je suis particulièrement heureux de vous informer que les pays suivants se sont joints au Canada, au Mexique, au Guatemala, à l'Équateur, au Costa Rica et au Venezuela et se sont portés coauteurs du projet de résolution : Colombie, Antigua-et-Barbuda, République dominicaine, El Salvador, Japon, Panama, Pérou, Honduras, Brésil, Jamaïque, Nicaragua, Bahamas et États-Unis d'Amérique.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le projet de résolution A/55/L.21 comprend plusieurs éléments nouveaux.

En effet, l'Assemblée générale accueille avec satisfaction la tenue du prochain Sommet des Amériques, qui aura lieu en avril 2001 au Canada, et qui donnera à mon pays l'occasion de recevoir les dirigeants de tous les pays de l'hémisphère.

Elle se félicite que l'OEA ait proclamé l'année 2001 « Année interaméricaine de l'enfant et de l'adolescent », et salue les efforts déployés dans les Amériques pour aborder les nouveaux problèmes des enfants.

Enfin, elle prend note avec satisfaction de l'échange d'informations entre les missions de l'OEA et de l'ONU dans l'hémisphère et apprécie les activités que mène l'OEA pour promouvoir la démocratie dans les Amériques.

Il sied tout à fait que le Canada présente ce projet de résolution cette année, qui marque le dixième anniversaire de notre adhésion à l'OEA. Depuis qu'il est devenu membre de l'Organisation des États américains, le Canada a renforcé ses rapports avec ses partenaires régionaux dans tous les domaines, de la liberté des échanges à la sécurité commune en passant par les programmes de lutte contre la drogue.

En tant qu'organisme régional des Nations Unies, l'OEA partage les objectifs fondamentaux visant à promouvoir la paix et la sécurité et à assurer le respect des droits de l'homme. Il importe donc que les deux organisations travaillent en étroite collaboration et renforcent leurs activités pour relever les défis aux dimensions multiples avec lesquels sont aux prises les citoyens des pays de l'hémisphère.

Une telle collaboration s'est développée, de façon impressionnante, notamment dans des activités telles que l'observation du processus électoral, la gestion des catastrophes, la protection des réfugiés et les droits de la personne, pour ne nommer que celles-là.

Les dirigeants qui participeront au Sommet des Amériques entérineront des initiatives qui alourdiront la charge de travail déjà considérable de l'OEA. Nous devons donc redoubler d'efforts pour déterminer les domaines dans lesquels la coopération entre l'OEA et l'ONU peut être renforcée afin de faciliter la capacité de l'OEA de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

(l'orateur reprend en français)

Si les résolutions comme celle-ci sont, de par leur substance, quelque peu pro forma, nous sommes confiants qu'une étroite coopération entre les membres de nos deux organisations résultera en une amélioration palpable de la qualité de vie de nos populations.

Je voudrais, pour terminer, exprimer l'espoir que ce projet de résolution sera adopté par cette Assemblée sans être mis aux voix.

M. Doutriaux (France) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne sur ce point 21 de l'ordre du jour portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA).

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne a pris connaissance avec un intérêt particulier du contenu du dernier rapport du Secrétaire général sur la question. L'Union européenne se réjouit naturellement que les deux organisations puissent entretenir et développer des rapports étroits entre elles. Une meilleure coordination des opérations entreprises est de nature à renforcer mutuellement l'impact effectif des efforts engagés dans la région en faveur de la paix et du développement durables. Parmi les actions communes les plus significatives, l'Union européenne relève, après l'achèvement du mandat au mois de mars 2000 de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), la poursuite de consultations régulières entre l'OEA et la Mission civile d'appui des Nations Unies en Haïti (MICAH). L'Union européenne réaffirme à cet égard son plein soutien aux efforts de l'OEA, pour tenter de trouver une solution à la grave crise politique que traverse Haïti.

L'Union européenne tient à saluer dans cette enceinte le rôle décisif exercé par l'OEA dans la prévention et la résolution des conflits. Des enseignements pourraient sans doute en être utilement tirés pour d'autres régions du monde. Nous voudrions souligner en particulier le rôle important que l'OEA a joué et devrait continuer à jouer en relation avec les élections au Pérou. L'Union européenne se réjouit également du rôle de médiation joué par l'OEA dans le règlement du contentieux entre le Honduras et le Nicaragua.

L'Union européenne reconnaît également le rôle joué par l'OEA dans le développement d'un certain nombre de projets régionaux et interrégionaux.

L'Union européenne entend bien évidemment poursuivre chaque fois que cela est possible ses propres efforts de coopération avec l'OEA.

L'Union entend bien évidemment poursuivre, chaque fois que cela est possible, ses propres efforts de coopération avec l'OEA, ainsi qu'avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). L'Union européenne a ainsi participé financièrement en 1998 et en 1999 à un programme de l'OEA de réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles en Amérique centrale et dans les Caraïbes. L'Union entretient aussi, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses États Membres, une coopération suivie et fructueuse avec l'unité antidrogue de l'OEA. L'Union européenne a enfin développé une coopération très positive avec l'OEA dans le domaine de l'observation électorale. Un autre exemple de coordination a été constaté au Guatemala où la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) s'est coordonnée étroitement avec, entre autres, l'OEA et l'Union européenne pour observer les élections générales en 1999.

Conformément à la doctrine qui est la sienne en matière de relations entre l'ONU et les organisations régionales, l'Union européenne ne peut donc qu'appeler de ses vœux un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OEA et continuera à suivre avec attention cette question.

M. Akasaka (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souligne depuis longtemps l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Nous nous félicitons donc chaleureusement des efforts visant à promouvoir les relations de coopération entre l'Organisation des États américains (OEA) et l'ONU, tels qu'ils ont été décrits dans le rapport du Secrétaire général et dans le projet de résolution qui vient de nous être présenté par le Représentant permanent du Canada. Ma délégation est très heureuse d'avoir parrainé ce projet de résolution.

Le Guatemala et Haïti sont les deux exemples les plus marquants de la coopération entre l'ONU et l'OEA.

Je voudrais tout d'abord parler de la coopération entre ces deux organisations au Guatemala. Grâce en grande partie aux renseignements fournis par l'OEA, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a pu contribuer au processus de paix en supervisant le désarmement, la démobilisation

et la réinsertion des anciens combattants dans la société. Le référendum sur la réforme constitutionnelle s'est tenu en mai dernier sous la supervision de l'OEA et des élections générales ont été organisées en novembre dernier. Reconnaisant l'importance du processus de démocratisation, le Japon a envoyé six observateurs pour aider à superviser les élections de novembre et il a apporté une contribution financière aux activités d'observation électorale de la MINUGUA. Le Japon appuie les travaux actuels et futurs de la Mission s'agissant de superviser le processus de paix et de mettre en oeuvre les réformes fiscales, judiciaires et sociales. C'est pourquoi le Japon approuve la prorogation du mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 2001, comme le recommande le rapport du Secrétaire général.

En ce qui concerne la situation en Haïti, le Japon est satisfait des activités menées par la Mission civile internationale conjointe ONU/OEA en Haïti et la Mission civile internationale d'appui en Haïti pour promouvoir la démocratie dans ce pays. En vue de consolider la démocratie et la stabilité en Haïti, le Japon a fourni une contribution financière et envoyé des observateurs pour superviser les élections présidentielles et les élections générales et locales qui ont eu lieu en 1995. Mon pays a également versé 3 millions de dollars au fonds des Nations Unies pour la création d'une force de police nationale en Haïti. Le Japon est donc d'autant plus déçu par la situation qui règne depuis les élections générales et locales de mai et juillet dernier et il prie instamment le Gouvernement haïtien de tout mettre en oeuvre pour faire avancer le processus de démocratisation.

Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner quelques exemples récents de la coopération du Japon, en tant qu'observateur permanent de l'OEA depuis 1973, avec l'Organisation des États américains.

Premièrement, je voudrais parler du processus de démocratisation au Pérou, qui, de l'avis de mon pays, a des conséquences importantes pour la stabilité politique et le développement économique non seulement dans ce pays, mais aussi dans l'ensemble de la région andine. Le Japon a donc fourni 200 000 dollars pour appuyer les activités de supervision par l'OEA des élections législatives et de l'élection présidentielle au Pérou, cette année même, et il a également envoyé des observateurs électoraux qui devront participer à ces activités.

Le deuxième exemple de coopération concerne l'OEA et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Reconnaisant l'importance des activités de la CICAD pour éliminer tant l'offre que la demande de drogues, le Japon a jusqu'à présent versé 1 880 000 dollars au bénéfice des différents projets de la Commission.

Troisièmement, le Japon s'intéresse de près à l'élimination des mines terrestres posées au cours des guerres civiles qui se sont déroulées dans plusieurs secteurs d'Amérique centrale. Le déminage est important pour faciliter le rapatriement et la réinstallation des paysans dans les zones rurales, ce qui est d'une importance critique pour permettre la relance économique. Depuis 1992, le Japon a fourni à l'OAS une contribution de 340 000 dollars à cet effet.

En conclusion, je voudrais encore une fois rendre hommage à l'OUA pour les efforts qu'elle déploie pour consolider la paix et la sécurité et pour instaurer la stabilité économique et sociale dans l'ensemble de la région. J'aimerais en outre confirmer l'appui sans réserve du Japon aux activités que mène l'OEA pour continuer d'encourager le développement de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et j'engage la communauté internationale à prêter son concours à cet effort.

M. Soares (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai eu le privilège et la joie de remplir pendant 10 ans la fonction de Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA). C'est donc pour moi un grand honneur de prendre la parole, en tant que membre de la délégation brésilienne, sur un thème qui nous tient à coeur, à savoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains.

Cette question, qui a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1982 en vue d'un examen annuel, fait depuis quelque temps l'objet d'un examen tous les deux ans. Nous sommes encouragés de voir que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OEA se développe régulièrement.

L'OEA est la plus ancienne organisation régionale en activité. Elle est née dans le sillage de la première Conférence internationale des États américains en 1890 et a revêtu sa forme actuelle en 1948. La Charte des Nations Unies reconnaît au Chapitre VIII le rôle que peuvent jouer les accords et organismes régio-

naux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les différents domaines d'activité des deux organisations sont complémentaires et se manifestent, par exemple, dans les relations entre l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et aussi dans les travaux de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), de même que dans l'échange d'informations qui intervient dans le cadre des activités menées par la Mission civile internationale ONU/OEA en Haïti (MICIVIH) et la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes continue d'apporter une contribution importante au développement, notamment dans les domaines de l'intégration régionale, des statistiques et de la condition féminine. L'action concertée des États membres et des organes de l'Organisation des États américains (OEA), comme la Commission interaméricaine des femmes, qui existe depuis le début du Xxe siècle, et de l'Institut interaméricain de l'enfance contribue aussi à promouvoir la condition féminine, à améliorer la condition des enfants et des jeunes, à éliminer la pauvreté absolue, à relever les niveaux d'éducation des peuples et à rendre les nouvelles technologies plus accessibles.

L'OEA accomplit un travail souvent complémentaire des activités de l'ONU – par exemple avec l'adoption de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, adoptée l'année dernière, qui oblige tous les pays membres à communiquer au Registre des armes classiques des Nations Unies les données annuelles sur leurs achats et leurs ventes d'armes classiques.

Les États américains mènent aussi des activités d'avant-garde, qui ne sont encore qu'envisagées à l'Organisation universelle. C'est le cas de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ainsi que des « Règles modèles pour le contrôle du mouvement international des armes à feu, de leurs pièces et éléments et des munitions » de la CICAD, qui seront des éléments importants des débats à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui aura lieu à New York en 2001.

Dans le même esprit, il convient de mentionner que l'OEA est en train de mener des efforts pour mettre en place un cadre institutionnel qui intégrerait la lutte commune contre le terrorisme dans l'hémisphère occidental. La Déclaration et le Plan d'action de Lima de 1996, ainsi que l'Engagement de Mar del Plata de 1998, inspirent et stimulent les travaux en cours à l'ONU en vue d'élaborer une convention pour la répression du terrorisme dans ses diverses manifestations.

Un autre domaine d'action qui montre le rôle pionnier de l'OEA est la défense de la démocratie. Cet objectif, inscrit dans la charte de l'OEA de 1948, est passé dans la pratique avec la réforme de la charte et l'adoption, en 1991, de la résolution 1080, qu'on a appelée l'Engagement de Santiago. Dans cette résolution, entre autres, l'Assemblée générale de l'OAS a décidé :

« d'autoriser le Secrétaire général (de l'OEA) à demander la convocation immédiate d'une séance du Conseil permanent s'il se produit des faits qui provoquent une interruption brusque ou irrégulière du processus politique institutionnel démocratique ».

Il y a quelques années, un service de promotion de la démocratie a également été créé au secrétariat de l'OEA.

Il convient aussi de souligner l'importance de la coopération entre l'OEA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans l'étude des questions liées au commerce et au développement.

Nous prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre les deux organisations. Le grand nombre de thèmes communs – dont beaucoup revêtent une importance singulière, comme la promotion et la défense de la démocratie – donne à penser que les secrétariats des deux organisations devraient intensifier leur dialogue en tenant des réunions régulières et plus fréquentes. Nous recommandons ainsi que les membres des secrétariats des deux organisations se réunissent en 2001 pour procéder à un examen des programmes de coopération et d'autres questions décidées d'un commun accord.

Nous appuyons le projet de résolution A/55/L.21, et nous formons le vœu que, comme les années précédentes, il soit adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/55/L.21.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.21?

Le projet de résolution A/55/L.21 est adopté (résolution 55/15).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 21 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 30.